



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



espace sans tabac

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider.

Rendez-vous sur [tabac-info-service.fr](https://www.tabac-info-service.fr) ou appelez le 3989.

Articles R3512-2 et R3515-2 du code de la santé publique